

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Délibération n° DC2012/53

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 71

Votants : 80

(Dont pouvoirs : 9)

POUR : 78 (97,5%)

CONTRE : 2 (2,5%)

ABSTENTION : 0 (0%)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du deux juillet deux mille douze, Le douze septembre, à 18h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum.

Date de la convocation : 5 septembre 2012

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Chantal GIOT ; Elisabeth HAQUIN ; Christelle HERBAY ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBÉNI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Dominique BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Gilles COLSON ; Jean-Pierre CORNELLE ; Frédéric Courvoisier-Clément ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGES ; Jean-Michel DELAHAUT ; Luc DUTHOIT ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Benoît HUREAU ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PAYEN ; André POULAIN ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Jean-Yves STEPHAN ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Eric VENNER.

Représentés: Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à Monsieur ANCELME ; Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame BUSQUET ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à Monsieur LOUIS ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame MELIN ; Monsieur Hervé LAHOTTE donne pouvoir de vote à Madame RAULIN ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur COLSON ; Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur THIEBAULT ; Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Madame PIERSON.

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**

« Vu l'arrêté préfectoral n°2008/526 en date du 19 décembre 2008 modifiant les statuts de la 2C2A, en incluant notamment la compétence optionnelle « Déchets ménagers » (collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés et création, gestion de centres d'apports volontaires des déchets).

Vu la délibération n°09/45 du Conseil de Communauté du 11 mai 2009 adoptant le règlement de collecte des déchets ménagers ;

Vu la délibération n°2011/14 du Conseil de Communauté du 5 janvier 2011 validant le principe de la mise en œuvre d'une programme de rationalisation et d'optimisation du service public d'élimination des déchets ménagers ;

Considérant le démarrage de la mise en œuvre du programme susvisé ;

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2012/53

Considérant la nécessité d'adapter le règlement de collecte des déchets ménagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ADOPTE la nouvelle version du règlement de service collecte des déchets ménagers et assimilés, telle que présentée, applicable à compter du 13 septembre 2012.

- CHARGE le Président et le Directeur Général, chacun en ce qui les concerne, de son application

Fait à Vouziers, le 13 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

